

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités Supplément au n° 351 | Novembre 2017

Édito

100^e Congrès

Réussir la France avec ses communes



Derrière les décisions brutales prises sans concertation cet été (annulation de crédits dédiés aux quartiers et à la ruralité, baisse des contrats aidés) et certaines dispositions budgétaires pour 2018 (baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités à hauteur de 13 milliards d'euros durant la manda-

ture, suppression de la taxe d'habitation, bouleversement du financement du logement social), se dessinent des perspectives inquiétantes pour la cohésion sociale et territoriale du pays.

Les maires ont ressenti avec inquiétude ces décisions unilatérales menaçant les principes essentiels qui fondent la cohérence des politiques publiques. Une République décentralisée implique la conjugaison des efforts de l'État et des collectivités locales pour soutenir les dynamiques et apporter les solidarités dans les territoires. L'État et les élus locaux doivent faire cause commune et coproduire l'action publique.

La Conférence nationale des territoires avait suscité des espoirs, qui ont aujourd'hui laissé place aux doutes. L'objectif de l'AMF n'est pas de quitter cette instance mais de faire comprendre à l'État qu'il doit rapidement donner des gages de confiance aux collectivités. Dans les circonstances actuelles, l'AMF estime qu'aucun « pacte de confiance » avec lui n'est envisageable en l'état.

Les 525 000 élus municipaux et communautaires, pour la plupart bénévoles, sont disponibles, responsables, souvent novateurs et toujours passionnés pour répondre aux défis présents et futurs du pays, au service des habitants. Ils le rappelleront à l'occasion de leur 100^e Congrès, du 21 au 23 novembre, à Paris, dont le thème est précisément « Réussir la France avec ses communes ». Puisse l'État s'appuyer sur cette « avant-garde » nationale qu'incarnent les élus locaux.

FRANÇOIS BAROIN



Un 100^e Congrès historique

Cette édition va se tenir dans un contexte de relations tendues entre l'État et les collectivités locales. En effet, dès le début de l'automne, l'AMF avait dénoncé les promesses non tenues de la première Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017 et la mise à mal de l'autonomie de gestion des collectivités locales par des décisions estivales brutales et unilatérales mais également au travers des mesures figurant dans le projet de loi de finances et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022. L'avalanche de mesures défavorables aux collectivités et aux territoires a affecté profondément la relation de confiance avec l'État. Les collectivités sont bien entendu favorables au rétablissement des comptes publics. Elles en ont d'ailleurs pris toute leur part mais les nouvelles exigences du gouvernement vont compromettre leur capacité à investir et à maintenir des services et des équipements publics locaux de qualité pour la population et les entreprises.

Reçus le 19 octobre dernier par le Président de la République, François Baroin et André Laignel ont porté ces préoccupations auprès du chef de l'État. Sur la taxe d'habitation, ils ont insisté sur la nécessité de ne pas figer, pour l'avenir, les inégalités fiscales actuelles entre les territoires mais d'engager sans attendre la révision des

valeurs locatives et de prendre l'engagement d'une ressource pérenne et évolutive. Ils ont aussi demandé la création d'une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités et l'extension des principes de l'article 40 de la Constitution, c'est-à-dire garantir aux collectivités la fin des transferts de charges sans ressources nouvelles. Ils ont également exprimé leur inquiétude relative à la diminution des moyens des agences de l'eau, aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) et au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités. François Baroin et André Laignel ont enfin fait part de leur très vive préoccupation sur l'avenir de notre modèle de logement social et l'impact grave sur les budgets de rénovation des quartiers et de maintenance des immeubles.

Les représentants de l'AMF ont pris acte de la volonté du président de la République de renouer le dialogue avec les collectivités, en particulier les communes et les intercommunalités. Indiquant qu'il était pleinement conscient qu'aucune politique publique ne réussira sans associer étroitement les collectivités locales, le président de la République a confirmé qu'il interviendrait, jeudi 23 novembre prochain, lors du 100^e Congrès.

Les débats, ateliers, points infos et forums du Congrès

Cette 100^e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 21, 22 et 23 novembre 2017, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris et sera un rendez-vous politique majeur, l'occasion de faire entendre la voix des maires et d'échanger avec les représentants de l'État. Il sera précédé le lundi 20 novembre, le matin à l'AMF puis l'après-midi à l'Hôtel de ville de Paris, de la journée des élus ultramarins, un véritable temps de dialogue sur les problématiques spécifiques aux collectivités d'Outre-mer.

Les grands sujets d'actualité seront abordés au cours des débats et des ateliers du Congrès. Le mardi 21 novembre, un débat aura lieu sur la vulnérabilité des territoires face aux changements climatiques ainsi que des ateliers sur la politique de sûreté locale et la place des communes dans une Europe en mutation. Le mercredi 22 novembre sera l'occasion entre autres d'aborder la mise en œuvre des réformes territoriales, la place des territoires ruraux, mais aussi les problématiques d'éducation et du numérique. Enfin, le jeudi 23 novembre, il sera question de la « nouvelle



donne » en matière de finances locales mais aussi de la petite enfance et de l'alimentation durable dans les territoires.

Ce Congrès sera officiellement clôturé par Emmanuel Macron, président de la République, le jeudi 23 novembre 2017 après-midi, dont l'intervention sera très attendue sur les grands sujets d'actualité, notamment financiers. D'autres événements marquants ponctueront les trois journées de travaux et de débats : l'Assemblée générale et le débat d'orientation générale (mardi). Nouveauté de cette édition, deux Forums auront lieu : le premier sur les

Jeux olympiques 2024, et le second sur « la place des femmes dans les exécutifs locaux ».

Par ailleurs, l'AMF dévoilera plusieurs enquêtes exclusives : sur la réforme des rythmes scolaires ; sur l'évolution de la situation financière du bloc communal de 2013 à 2016 (AMF/CDC) ; sur les principaux ratios financiers des communes et inter-

communalités en 2016 et sur l'indice des prix des dépenses communales (AMF/Banque postale) ; enfin, sur les communes nouvelles (AMF/CDC - Territoires conseils).

Outre le président de la République, de nombreuses personnalités sont attendues, dont 15 membres du gouvernement : Gérard Larcher, président du Sénat, Anne Hidalgo, maire de Paris, Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, etc.

www.amf.asso.fr/réf. BW24908

Informations pratiques

Ce 100^e Congrès se déroulera, au Parc des expositions de la Porte de Versailles, du 21 au 23 novembre 2017, dans le pavillon 5 ; La Réunion des élus d'Outre-mer aura lieu le 20 novembre à l'AMF puis à l'Hôtel de ville.

De plus, une page internet dédiée permettra de suivre en direct les débats et événements, retrouver les interviews et reportages de la Web TV AMF, les revues de presse, les discours, etc.

Le programme du Congrès est disponible sur www.amf.asso.fr (onglet « Congrès »).

La célébration du 100^e Congrès de l'Association

Le Congrès 2017 sera une édition marquante à plusieurs titres. Outre l'intervention du président de la République en clôture du Congrès, plusieurs temps forts auront lieu : le renouvellement des instances de l'AMF (Présidence, Bureau et Comité directeur) ou encore l'exposition « Savoir d'où on vient... pour inventer l'avenir ».

Celle-ci retracera l'histoire de l'AMF au travers des interventions de grandes figures politiques lors de différents congrès depuis 1907.

Une nouvelle formule de mallette du congres-



siste sera offerte. Le mardi 21 novembre, une photo panoramique de tous les congressistes, ceints de leur écharpe tricolore, sera réalisée dans le grand auditorium. Puis, le 23 novembre, à l'issue de la séance de clôture, les congressistes se verront remettre un hors-série spécial de *Maires de France* « 100

Congrès des maires au service des libertés locales », un document exceptionnel revenant sur les grands moments des Congrès et comportant des textes inédits.

L'AMF auditionnée sur le logement social

Lors de son audition à l'Assemblée nationale sur l'article 52 du PLF 2018 relatif aux aides au logement et aux loyers imposés aux bailleurs sociaux, l'AMF a rappelé que cette réforme risque de fragiliser l'équilibre financier de ces acteurs historiques aux côtés des maires dans la construction de logements.

L'application de ces mesures fera peser un risque majeur sur les garanties d'emprunt accordées par les collectivités, notamment aux bailleurs défaillants, dont l'encours estimé est de 130 milliards d'euros. Par ailleurs, les efforts engagés par les collectivités et les bailleurs en matière de rénovation urbaine et de réhabilitation des bâtiments, menés ces dernières années, risquent d'être profondément ralentis.

L'AMF a rappelé sa position concernant la vente des logements sociaux qui ne doit pas être perçue comme un outil de financement mais comme un outil de développement des parcours résidentiels.

L'AMF mobilisée sur l'économie circulaire

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire et Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre ont lancé les travaux pour l'élaboration d'une feuille de route sur l'économie circulaire, le 24 octobre 2017, pour une publication en février 2018. L'AMF y était représentée par Florence Presson, Franck Tisserand et Alain Marois, tous fortement impliqués sur ce sujet. Le programme de travail comprend quatre ateliers sur les thèmes suivants : développer l'économie circulaire, recycler 100 % des plastiques, consommation et production durables et financement. Une consultation publique est ouverte en parallèle : www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr.

Groupe de travail national « éolien »

L'AMF a participé le 20 octobre dernier à l'installation par Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique, du groupe de travail national sur l'éolien, faisant suite à une demande de l'AMF, formulée lors de la Rencontre de l'AMF sur ce sujet, le 4 juillet dernier. L'objectif est notamment de travailler sur la conciliation entre développement des ENR et la protection des paysages et de voir comment améliorer les retombées économiques notamment fiscales, pour les communes.

Jacques Mézard devant les élus



Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, est intervenu le 17 octobre 2017 devant la commission Politique de la ville et cohésion sociale (AMF, France urbaine et Ville et banlieue), présidée par Jean-Luc Moudenc. Au lendemain des États généraux de Grigny, des maires présents à cette manifestation ont interpellé le ministre sur les propositions formulées la veille par les élus. L'intervention préalable et les réponses du ministre durant ces échanges fournis n'ont pas dissipé les inquiétudes des maires et présidents d'intercommunalité sur les coupes budgétaires de cet été. En effet, la réduction des contrats aidés et la « stratégie logement » du gouvernement peuvent fragiliser la politique de la ville, en particulier le nouveau programme national de renouvellement urbain. Jacques Mézard a annoncé en conclusion qu'un comité interministériel des villes devrait définir, en décembre prochain, les orientations d'une nouvelle étape de la politique de la ville. Le ministre se donne trois mois pour en formuler les principales dispositions.

L'AMF soutient la campagne de mobilisation pour la lecture

Le 12 octobre 2017, la campagne de mobilisation nationale pour le livre et la lecture a été lancée lors d'une cérémonie à l'Académie française, en présence de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel, et de nombreux académiciens et écrivains dont Erik Orsenna, nommé par la ministre de la Culture Françoise Nyssen, comme ambassadeur pour la lecture le 15 juin 2017 et Alexandre Jardin, fondateur de l'Association « Lire et faire lire ». Intitulée « Ensemble pour un pays de lecteurs », cette démarche vise à favoriser l'envie de lire chez les enfants et les jeunes. Agnès Le Brun, maire de Morlaix et représentante de l'AMF, a rappelé l'engagement des maires en faveur de la pratique de la lecture, aux côtés des bénévoles de l'Association « Lire et faire lire ». Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24875.

ENFANCE

PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ : UN TRAIN POUR S'INFORMER



L'Association « Ensemble pour l'éducation de la Petite enfance » lance, cette année, une opération inédite : le Train de la Petite

enfance et de la parentalité, en partenariat avec l'AMF. Le train fait un grand tour de France en traversant quatorze villes du 2 au 20 novembre

2017. Près de 40 000 visiteurs sont attendus. De Lille à Angers, en passant par Marseille, etc., des activités, rencontres et débats sont prévus sur un thème particulier à chaque étape. Il sera notamment question de l'accueil des enfants les plus fragiles à Brest le 16 novembre et de la formation des professionnels de l'enfance le 17 novembre à Saint-Malo. Le train sera présent sur les réseaux sociaux @ContactEdu #TPEP17, sur lesquels le parcours sera disponible.

Pour en savoir plus : <https://train-petite-enfance-parentalite.org>



l'AMF. En effet, au-delà de ce seuil, les chances de rester non-fumeur sont multipliées par 5. Plus de 65 000 personnes se sont

déjà inscrites pour cette nouvelle édition. Tout au long du mois, des actions de communication et des interventions locales seront menées pour soutenir les participants dans leur sevrage : consultations d'arrêt du tabac hors les murs, stands d'information, manifestations sportives et culturelles.

CONTACT www.tabac-info-service.com

AGRICULTURE

LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS À L'HONNEUR



La Fête des fruits et légumes frais, organisée par Interfel, en partenariat avec l'AMF, qui s'est tenue du 16 au 25 juin 2017, proposait aux communes et intercommunalités de participer au concours du

plus beau pique-nique de France. La remise des prix pour l'édition 2017 aura lieu à l'occasion du 100^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

CONTACT www.lesfruitsetlegumesfrais.com

MÉMOIRE

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir Français, association reconnue d'utilité publique, a pour vocation de maintenir la mémoire des combattants morts pour la France. Afin de renforcer l'engagement des communes, un partenariat a été signé avec l'AMF autour de quatre axes : l'entretien des lieux de mémoire, le renforcement des cérémonies patriotiques, la sauvegarde des drapeaux des associations d'anciens combattants dissoutes ainsi que la transmission de l'histoire de la France combattante vers les jeunes générations. **CONTACT** www.le-souvenir-francais.fr

ECONOMIE

10^e ÉDITION DU MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Le mois de l'Économie sociale et solidaire (ESS) se déroule tous les ans en novembre sur l'ensemble des régions de France. Il permet de renforcer les partenariats entre les

acteurs de l'ESS à travers notamment la mobilisation des acteurs locaux, régionaux, nationaux, la co-organisation d'événements (près de 2000 événements en 2016), etc.

Ce mois de l'ESS constitue une vitrine pour accroître la visibilité auprès des partenaires, des institutions, du grand public. En tant qu'acteur engagé du territoire, les collectivités sont invitées à participer en inscrivant les événements organisés et bénéficier ainsi d'une campagne de communication d'envergure nationale.

CONTACT www.lemois-ess.org/accueil-decouverte/p2.html

MÉMOIRE

RECENSEMENT DES MONUMENTS AUX MORTS DES COMMUNES

Créée en 2013 par l'Institut de recherches historiques du septentrion (IRHIS) au sein de l'Université Lille 3, la base de données « Monuments aux morts » recense à ce jour 21 400 monuments aux morts « déposés » par les communes notamment, sur un site collaboratif, dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale. Il s'agit de faire un inventaire exhaustif pour la France et la Belgique et construire un outil de travail collaboratif. Pour cette dernière année du centenaire, la volonté de l'IRHIS et de la Mission du Centenaire est d'accélérer le rythme des dépôts pour faire de 2018 une année record de recensement.

CONTACT <http://monumentsmorts.univ-lille3.fr>

SANTÉ

UN MOIS SANS FUMER

Arrêter la cigarette pendant 28 jours... au moins ! Tel est le défi lancé aux fumeurs par l'agence nationale Santé publique France, à partir d'octobre, avec l'opération « Moi(s) sans tabac », en partenariat notamment avec

Projet de loi de finances 2018 : les principales dispositions

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit de nombreuses dispositions concernant le bloc communal. La réforme de la DGF, proposée lors des deux dernières lois de finances, n'est pas à l'ordre du jour. Il n'est pas non plus prévu d'appliquer une nouvelle contribution pour le redressement des finances publiques en 2018. Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques sur la période 2018-2022 propose de nombreuses mesures concernant la participation des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit de l'État (contractualisation, ratios de dette etc.). Enfin, des enveloppes dédiées à l'investissement des collectivités du bloc local (DSIL et DETR notamment) sont reconduites :

- dégrèvement progressif de taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables : 30 % en 2018, 65 % en 2019, et 100 % en 2020. L'État remboursera ces dégrèvements aux communes et aux EPCI dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattements étant supportées par les contribuables.

Ce taux global pourra être majoré, le cas échéant, des augmentations de taux postérieures à 2017 pour la part qui résulte strictement des procédures de lissage,

d'harmonisation, de convergence des taux prévues en cas de création de communes nouvelles, de fusions d'EPCI à fiscalité propre ou de rattachement d'une commune à un EPCI ;

- maintien du FPIC à hauteur de 1 milliard d'euros à compter de 2018 (la hausse du fonds prévue dans les textes à l'heure actuelle est à hauteur de 2 % de l'ensemble des recettes fiscales du bloc local, soit 1,2 Md€ à compter de 2018). Par ailleurs, l'article introduit une garantie de sortie de l'éligibilité au reversement du FPIC sur une période de deux ans en cas de perte d'éligibilité (ou en cas de perception d'une garantie) en 2018 (85 %) et en 2019 (70 %) ;

- maintien des montants alloués à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2017 (soit 996 M€), tout comme la dotation politique de la ville (DPV), soit 150 M€. En ce qui concerne la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) instituée en faveur des communes et des EPCI, le PLF 2018 pérennise cette dotation dont le montant total s'élèvera à 665 M€ en 2018.

- Ces dispositions sont actuellement discutées à l'Assemblée nationale (en première lecture), et sont donc susceptibles d'évoluer.

Pour en savoir plus : www.amf.asso.fr / Réf. CW24900.

VALEURS LOCATIVES COEFFICIENTS DE LOCALISATION

La loi donne aux commissions locales (composées de représentants des collectivités locales et des entreprises) la possibilité de baisser ou d'augmenter chaque année jusqu'à 30 % les valeurs locatives de certains locaux professionnels afin de tenir compte de la situation géographique avantageuse (rue commerçante) ou désavantageuse (nuisance, enclavement...) de leur parcelle d'assise. Concernant les impositions 2018, les commissions communales ou intercommunales des impôts directs avaient jusqu'au 16 octobre 2017 pour faire des propositions de coefficients. Les commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels se prononceront avant le 20 novembre pour fixer ou non des coefficients de localisation. La liste des coefficients sera notifiée aux maires et aux présidents d'EPCI et sera publiée avant le 31 décembre 2017 au recueil des actes administratifs.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE NOUVEAU CAHIER DU RÉSEAU

En 2016, environ 500 000 logements en France entrent dans le champ de l'habitat indigne soit parce qu'ils sont par nature impropres à un usage d'habitation ou qu'ils présentent des risques manifestes pour la sécurité physique ou la santé de leurs occupants ou des tiers. Le maire (ou le président de l'EPCI) reste, à ce jour, l'un des acteurs essentiels de la mise en œuvre des outils de lutte contre l'habitat indigne. C'est pourquoi ce nouveau guide de l'AMF, réalisé avec l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), offre une présentation détaillée des différents régimes juridiques, répartis dans différents codes, ainsi que des responsabilités des autorités. Il permettra également à chacun de comprendre concrètement, par des cas pratiques, les liens entre les différentes procédures qui peuvent être mise en œuvre concomitamment et faire cesser tous risques pour les occupants.

Circulaire natation scolaire

Une nouvelle circulaire du 22 août 2017, émanant du ministère de l'Éducation nationale, définit les conditions d'enseignement de la natation scolaire dans le premier et le second degré et vient remplacer la circulaire du 7 juillet 2011. Un élément contenu dans ce texte impacte fortement les communes : les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) peuvent toujours participer à l'encadrement collectif des séances de natation, mais l'autorisation préalable du maire, obligatoire dans le texte précédent, n'est désormais plus nécessaire. L'AMF n'a pas été consultée en amont de la publication de ce texte.

Le Pacs en mairie depuis le 1^{er} novembre

Malgré l'opposition de l'AMF au transfert de missions auparavant exercées par les tribunaux, les officiers de l'état civil sont chargés, depuis peu, de la procédure du Pacs (déclaration, modification et dissolution, publicité et réalisation de statistiques semestrielles).

L'AMF a demandé et obtenu des précisions visant à faciliter le travail des officiers de l'état civil et des agents communaux. Elle a ouvert une rubrique spécifique sur son site depuis mai 2017.

Y figurent une circulaire de mai 2017 et ses annexes précisant notamment le libellé des mentions à apposer en marge des actes de naissance.

Elle a complété cette rubrique en y insérant une fiche sur les communes nouvelles, un document du ministère de la Justice sur les différences entre le mariage et le Pacs, en y indiquant l'accès au module d'autoformation en ligne élaboré par le CNFPT et en y signalant l'emplacement des nouveaux CERFA (Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs) relatifs au Pacs. *Voir www.amf.asso.fr/réf. BW24596.*

La vie du réseau



Éric Verlhac nommé directeur général de l'AMF

Éric Verlhac, inspecteur général de l'administration du développement durable, a été nommé directeur général de l'AMF par le président, François Baroin, le 16 octobre dernier, en remplacement de Rollon Mouchel-Blaisot. Né en février 1958, titulaire d'une licence en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Eric Verlhac a occupé plusieurs postes dans les collectivités territoriales, les services de l'État ainsi que dans le secteur du logement social.

Les déplacements des élus

François Baroin s'est rendu à l'Assemblée générale des maires de l'Aisne le 13 octobre dernier et a également été reçu le 21 octobre par l'Association départementale des maires de la Drôme.

Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, a pris part le 21 octobre à l'Assemblée générale du Tarn-et-Garonne. Il a également été l'invité de Maurice Pierron, président de l'Association départementale des maires de Loire-Atlantique, le 24 octobre, pour débattre des projets de lois de finances pour 2018. Enfin, jeudi 26 octobre, **François Baroin** s'est déplacé dans le Loiret pour rencontrer les présidents des Associations départementales de maires de la région Centre-Val de Loire.

Formation AMF : financez vos projets avec l'Europe

Agréée pour la formation des élus depuis le 3 mai 2017, l'AMF a conçu une offre de formation qui s'adresse aux élus et aux associations départementales. La première journée de formation, intitulée « Financez vos projets grâce à l'Europe », se déroulera à Paris le 4 décembre prochain. Elle a pour objectif de familiariser les élus avec le montage d'un dossier de cofinancement européen. Plus d'informations auprès du service Formation de l'AMF : formation@amf.asso.fr.

Partenariat entre l'AMF et le Conseil supérieur du notariat

Dans le cadre des obligations des communes et des intercommunalités en matière d'inventaire et de gestion de leur patrimoine immobilier, le Conseil supérieur du notariat (CSN) s'est rapproché de l'AMF afin de mieux faire connaître le travail et les prestations que peuvent apporter les notaires en matière d'évaluation immobilière et de mise en vente. Une convention de partenariat a été signée en ce sens par François Baroin et Didier Coiffard, président du CSN, le 17 octobre dernier. Une bonne connaissance de leur patrimoine est un élément essentiel pour que les collectivités locales mettent en œuvre une stratégie de gestion efficace.

Assises nationales de la mobilité

Pour le gouvernement, les Assises de la mobilité lancées fin septembre 2017, offrent l'opportunité aux collectivités de mieux organiser la mobilité dans les zones peu denses. A cet effet, l'AMF a invité, par mail du 13 octobre, les communautés de communes à contribuer aux travaux de ces Assises. Jusqu'à décembre, elles pourront présenter leurs contraintes ou leurs propositions et innovations pour favoriser les déplacements en dehors des agglomérations.

AGENDA DE L'AMF

20 novembre
Journée des élus ultramarins
21 au 23 novembre
100^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France
4 décembre
• Journée de formation - Financez vos projets avec l'Europe
• Journée AMF/AGIR sur le covoiturage
6 décembre
Bureau de l'AMF
12 décembre
Rencontre AMF/Gridauh sur le PLU/PLUi

AGENDA DES AD

17 novembre
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Vaucluse
9 décembre
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Oise

DÉSIGNATIONS

Commission consultative relative au droit individuel à la formation
Rose-Marie Falque, maire d'Azerailles - 54 (titulaire)
Conseil d'administration du Centre national pour le développement du Sport (CNDS)
Arielle Piazza, adjointe au maire de Bordeaux - 33 (titulaire) ; David Lazarus, maire de Chambly - 60 (suppléant)

maire-info.com

62 000 abonnés

reçoivent le quotidien d'informations destiné aux élus locaux



L'AMF
sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf
15 790 abonnés

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 351 DE NOVEMBRE 2017

Entretien. François Baroin, président de l'AMF : « Les premières mesures du gouvernement ont entamé la confiance des élus locaux »
Spécial 100^e Congrès des maires. Tout savoir sur les débats, ateliers et forums du Congrès (21-23 novembre)
Cahier spécial. Communes nouvelles

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 351. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1, 2 ; © Roland Bourguet, p. 1